



**Direction Interdépartementale des Routes
Massif Central**

Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 122 – Contournement d’Aurillac

Restrictions de circulation du mercredi 10 juillet au vendredi 12 juillet 2019

Dans le cadre des travaux du contournement d’Aurillac, la circulation sera temporairement réglementée sur la Route Nationale 122 du PR 45+600 au PR 47+050, communes d’Aurillac, Arpajon-sur-Cère du 10 juillet 2019 au 12 juillet 2019.

Une déviation du sens de circulation de Figeac vers Aurillac sera mise en place : l’ensemble du trafic de ce sens de circulation sera dévié par les RD617 (agglomération de Milly-Crespiat) et RD58 (Conros) jusqu’au giratoire de Redondette.

Nous attirons l’attention des usagers sur la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central remercie les usagers de leur compréhension et les prie de bien vouloir respecter la signalisation mise en place.

